



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2016-004

PUBLIÉ LE 4 MARS 2016

# Sommaire

<b>69_DS DEN_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône</b>	
69-2016-02-29-001 - ARRETE n° DS DEN_DAG_2016_02_29_35 (1 page)	Page 3
<b>69_Préf_Préfecture du Rhône</b>	
69-2016-03-03-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gérard GAVORY, PDDS dans le cadre de l'état d'urgence (2 pages)	Page 5
<b>84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon)</b>	
69-2015-04-20-001 - Arrêté SGAR n° 15-133 du 20 avril 2015 portant nomination d'un membre au conseil de la CPAM du Rhône, sur désignation du CISS (2 pages)	Page 8
69-2015-04-20-002 - Arrêté SGAR n° 15-134 du 20 avril 2015 portant nomination de membres au conseil d'administration de la CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation du MEDEF et de la CGPME (2 pages)	Page 11
69-2015-04-27-001 - Arrêté SGAR n° 15-145 du 27 avril 2015 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de la CAF du Rhône, sur désignation de la CFDT (2 pages)	Page 14
69-2015-06-25-001 - Arrêté SGAR n° 15-188 du 25 juin 2015 portant nomination d'un membre au conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes, sur désignation de la CGPME (2 pages)	Page 17
69-2015-12-31-001 - Arrêté SGAR n° 15-363 du 31 décembre 2015 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de la CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT (2 pages)	Page 20
69-2015-12-31-002 - Arrêté SGAR n° 15-363 du 31 décembre 2015 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de la CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT (2 pages)	Page 23
69-2016-01-14-001 - Arrêté SGAR n° 16-065 du 14 janvier 2016 portant nomination d'un membre au conseil de la CPAM du Rhône, sur désignation de l'UNSA (2 pages)	Page 26
69-2016-01-21-002 - Arrêté SGAR n° 16-074 du 21 janvier 2016 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de la CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CFDT (2 pages)	Page 29
69-2016-01-21-001 - Arrêté SGAR n° 16-080 du 21 janvier 2016 portant nomination d'un représentant des organismes conventionnés régis par le code de la mutualité, pour siéger à titre consultatif au sein du conseil d'administration du RSI région Rhône, sur désignation de la FNMF (2 pages)	Page 32
69-2016-02-17-001 - Arrêté SGAR n° 16-121 du 17 février 2016 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de la CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CFDT (2 pages)	Page 35
69-2016-02-22-001 - Arrêté SGAR n° 16-125 du 22 février 2016 portant nomination de membres au conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT (2 pages)	Page 38

69\_DSDEN\_direction des services départementaux de  
l'Education nationale du Rhône

69-2016-02-29-001

ARRETE n° DSDEN\_DAG\_2016\_02\_29\_35

*Désaffectation parcellaire collège Asa-Paulini, Anse*



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Rhône

Division des affaires  
générales

Affaire suivie par

François SELZER

Téléphone

04 72 80 67 40

Télécopie

04 72 80 68 14

Courriel

Francois.selzer@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay

69309 Lyon

CEDEX 07

**ARRETE n° DSDEN\_DAG\_2016\_02\_29\_35**  
**Portant désaffectation parcellaire du collège ASA PAULINI à Anse.**

**Le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du Rhône,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 août 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015083-0002 portant délégation de signature à Monsieur Philippe COUTURAUD, directeur académique des services de l'éducation nationale et notamment son article 1 ;

Vu la circulaire NOR/INT/R/89/00144/C du 9 mai 1989 relative aux conditions de désaffectation et de changement d'utilisation des biens des établissements d'enseignement ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du collège Asa Paulini à Anse (délibération du 6/10/2015)

Vu l'avis favorable de la commission permanente du conseil départemental du Rhône (délibération n° 026-05 du 18 décembre 2015)

Vu la lettre du 18 janvier 2016 de Monsieur André GOY, directeur au conseil départemental du Rhône, sollicitant la désaffectation parcellaire du collège Asa Paulini à Anse ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** il est procédé à la désaffectation du domaine public de l'enseignement secondaire de la parcelle B cadastrée provisoirement AI n° 83p pour une surface de 1611 m2 et actuellement située au sein du collège Asa Paulini à Anse.

**ARTICLE 2 :** le transfert en pleine propriété et à titre gratuit de cette parcelle B au domaine public de la commune d'Anse

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la DSDEN du Rhône et Monsieur le président du conseil départemental du Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lyon le 29 février 2016

Philippe COUTURAUD

Copie à :

Direction des libertés publiques et des affaires décentralisées de la préfecture du Rhône

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-03-03-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Gérard  
GAVORY, PDDS dans le cadre de l'état d'urgence



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le 3 mars 2016

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination interministérielle

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016\_03\_02\_01**  
**portant délégation de signature à M. Gérard GAVORY,**  
**préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**  
**préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône**

***LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,***  
***PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE***

***Officier de la Légion d'Honneur***  
***Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée relative à l'état d'urgence ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-162 du 19 février 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 modifié relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Dans le cadre du prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 26 mai 2016, délégation est donnée à M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité, pour signer, en l'absence ou en cas d'empêchement du Préfet du Rhône, les arrêtés ordonnant les perquisitions régies par l'article 11 I de la loi du 3 avril 1955 modifiée.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_21\_01 du 31 décembre 2015 est abrogé.

**Article 4 :** Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,

*signé*

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-04-20-001

Arrêté SGAR n° 15-133 du 20 avril 2015 portant  
nomination d'un membre au conseil de la CPAM du  
Rhône, sur désignation du CISS



## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Laurette ORTEGA

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 20 avril 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-133

**Objet** : Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 et D.231-4,  
**VU** les articles L.231-6 et L.231-6-1 du code de la sécurité sociale,  
**VU** l'arrêté n° 14-236 du 9 décembre 2014 portant désignation des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et appelées à siéger au sein du conseil de chacune des caisses primaires d'assurance maladie de la région Rhône-Alpes,  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 14-255 du 17 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône à compter du 4 janvier 2015,  
**VU** la désignation complémentaire formulée par le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS),  
**VU** la proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,  
**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

### ARRÊTE

Article 1 : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 14-255 du 17 décembre 2014 est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône :

- En tant que représentant des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation du Collectif inter-associatif sur la santé (CISS) :

Suppléant : Monsieur Olivier Christian BONNET,  
(dans le poste vacant).

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Guy LEVI

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-04-20-002

Arrêté SGAR n° 15-134 du 20 avril 2015 portant  
nomination de membres au conseil d'administration de la  
CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation du MEDEF et de  
la CGPME

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Laurette ORTEGA

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 20 avril 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-134

**OBJET** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-4,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,
- VU** les désignations formulées d'une part, par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et, d'autre part, par la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME),
- VU** la proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), Monsieur Gérard LAMBERT est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Robert DURANTON, démissionnaire :

Titulaire	Monsieur	LAMBERT	Gérard
-----------	----------	---------	--------

.../...

Dans le tableau des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), Madame Hélène SABATTIER est nommée suppléante en remplacement de Monsieur Jacques CHALVIN, démissionnaire :

Suppléant	Madame	SABATTIER	Hélène
-----------	--------	-----------	--------

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat des conseillers nommés par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Guy LEVI

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-04-27-001

Arrêté SGAR n° 15-145 du 27 avril 2015 portant  
nomination d'un membre au conseil d'administration de la  
CAF du Rhône, sur désignation de la CFDT

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :  
Laurette ORTEGA

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 27 avril 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-145

**Objet** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, et D.231-2 à D.231-5,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-314 du 26 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône,
- VU** la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en date du 13 avril 2015,
- VU** la proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-314 du 26 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône est modifié comme suit.

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), Monsieur Eric CROS est nommé suppléant, en remplacement de Madame Anne-Marie JOMAIN :

Suppléant	Monsieur	CROS	Eric
-----------	----------	------	------

Le reste sans changement ni adjonction.

.../...

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances, et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH



84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-06-25-001

Arrêté SGAR n° 15-188 du 25 juin 2015 portant  
nomination d'un membre au conseil de l'UGECAM  
Rhône-Alpes, sur désignation de la CGPME

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par : Laurette ORTEGA  
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 25 juin 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-188

**OBJET** : Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes

#### ARRÊTÉ

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.216-1 à L.216-3,
- VU** la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2004 du ministère des solidarités, de la santé et de la famille fixant les statuts types des unions pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie,
- VU** l'arrêté n° 15-089 du 31 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes,
- VU** la désignation complémentaire formulée par la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME),
- VU** la proposition de la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 15-089 du 31 mars 2015 est modifié comme suit :

Est nommée membre du conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes :

- En tant que représentant des employeurs, sur désignation de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :

Suppléant : Madame Hélène SABATTIER, administrateur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes  
dans l'un des postes vacants

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,  
  
Guy LEVI

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-12-31-001

Arrêté SGAR n° 15-363 du 31 décembre 2015 portant  
nomination d'un membre au conseil d'administration de la  
CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Léone TOUTAIN

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 31 décembre 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-363

**OBJET** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-4,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,
- VU** la désignation formulée par la Confédération Générale du Travail (CGT),
- VU** la proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Monsieur Régis GAILLARD est nommé suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Jacques CHAMPETIER :

Suppléant	Monsieur	GAILLARD	Régis
-----------	----------	----------	-------

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2015-12-31-002

Arrêté SGAR n° 15-363 du 31 décembre 2015 portant  
nomination d'un membre au conseil d'administration de la  
CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Léone TOUTAIN

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 31 décembre 2015

### ARRÊTE SGAR N° 15-363

**OBJET** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-4,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,
- VU** la désignation formulée par la Confédération Générale du Travail (CGT),
- VU** la proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Monsieur Régis GAILLARD est nommé suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Jacques CHAMPETIER :

Suppléant	Monsieur	GAILLARD	Régis
-----------	----------	----------	-------

.../...



Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2016-01-14-001

Arrêté SGAR n° 16-065 du 14 janvier 2016 portant  
nomination d'un membre au conseil de la CPAM du  
Rhône, sur désignation de l'UNSA

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :  
Laurette ORTEGA  
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 14 janvier 2016

### ARRÊTE SGAR N° 16-065

**Objet** : Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 et D.231-4,  
**VU** les articles L.231-6 et L.231-6-1 du code de la sécurité sociale,  
**VU** l'arrêté n° 14-236 du 9 décembre 2014 portant désignation des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et appelées à siéger au sein du conseil de chacune des caisses primaires d'assurance maladie de la région Rhône-Alpes,  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 14-255 du 17 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône à compter du 4 janvier 2015,  
**VU** la désignation formulée par l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA),  
**VU** la proposition de la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,  
**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

**Article 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 14-255 du 17 décembre 2014 est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône :

- En tant que personnalité qualifiée dans les domaines d'activité des organismes d'assurance maladie, sur désignation de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :
- Monsieur Frédéric ROESCH,  
en remplacement de Monsieur Dominique DALLINGER, démissionnaire.

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2016-01-21-002

Arrêté SGAR n° 16-074 du 21 janvier 2016 portant  
nomination d'un membre au conseil d'administration de la  
CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CFDT

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Léone TOUTAIN

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 21 janvier 2016

### ARRÊTE SGAR N° 16-074

**OBJET** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-4,
  - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
  - VU** l'arrêté préfectoral n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,
  - VU** la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT),
  - VU** la proposition de la cheffe de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) Mme Karine ENGEL est nommée suppléante en remplacement de Mme Colette ALSAFRANA :

Suppléante	Madame	ENGEL	Karine
------------	--------	-------	--------

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2016-01-21-001

Arrêté SGAR n° 16-080 du 21 janvier 2016 portant  
nomination d'un représentant des organismes  
conventionnés régis par le code de la mutualité, pour siéger  
à titre consultatif au sein du conseil d'administration du  
RSI région Rhône, sur désignation de la FNMF



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*  
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Lyon, le 21 janvier 2016

### ARRÊTE SGAR N° 16-080

portant nomination d'un représentant des organismes conventionnés mentionnés à l'article L.611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants région Rhône

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment son article R.611-24,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12-266 du 20 novembre 2012 portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L.611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants région Rhône,
- VU** la désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF),
- VU** la proposition de la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

Article 1 : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 12-266 du 20 novembre 2012 est modifié comme suit :

Est nommée pour siéger, en application du 2° de l'article R.611-24 du code de la sécurité sociale, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants région Rhône :

- Au titre des organismes régis par le code de la mutualité :
  - titulaire : Madame Aurélie DUBOIS,  
en remplacement de Madame Gaëlle CARTIER.

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur immédiatement.

.../...

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d’audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2016-02-17-001

Arrêté SGAR n° 16-121 du 17 février 2016 portant  
nomination d'un membre au conseil d'administration de la  
CARSAT Rhône-Alpes, sur désignation de la CFDT

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Laurette ORTEGA

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 17 février 2016

### ARRÊTE SGAR N° 16-121

**OBJET** : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-4,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,
- VU** la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en date du 18 janvier 2016,
- VU** la proposition de la cheffe de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-280 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) Madame Brigitte DELAPORTE-MIAGAT est nommée titulaire en remplacement de Monsieur René MACHABERT, décédé :

Titulaire	Madame	DELAPORTE-MIAGAT	Brigitte
-----------	--------	------------------	----------

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de  
Lyon)

69-2016-02-22-001

Arrêté SGAR n° 16-125 du 22 février 2016 portant  
nomination de membres au conseil de l'UGECAM  
Rhône-Alpes, sur désignation de la CGT

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par : Laurette ORTEGA  
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à LYON, le 22 Février 2016

### ARRÊTÉ SGAR N° 16-125

**OBJET** : Arrêté modificatif portant nomination de membres au conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.216-1 à L.216-3,
- VU** la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2004 du ministère des solidarités, de la santé et de la famille fixant les statuts types des unions pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie,
- VU** l'arrêté n° 15-089 du 31 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes,
- VU** les désignations formulées par la Confédération Générale du Travail (CGT),
- VU** la proposition de la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 15-089 du 31 mars 2015 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du conseil de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie (UGECAM) de la région Rhône-Alpes :

- En tant que représentants des assurés sociaux, sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaire : Monsieur Daniel BARBIER, administrateur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes,  
en remplacement de Monsieur Jean-Jacques CHAMPETIER, démissionnaire

.../...

Suppléant : Monsieur Ruben GARCIA, conseiller de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Isère,  
en remplacement de Monsieur Daniel BARBIER nommé titulaire,

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Préfet délégué pour l'égalité des chances et la cheffe d'antenne Auvergne-Rhône-Alpes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales,

Guy LÉVI